

TROP D'ÉOLIENNES EN AUXOIS

Les défauts du projet Ravery, la démesure en prime !

3 éoliennes de 230 m de haut à Longecourt

Après son projet PE « Ravery », rejeté en 2021, Valeco récidive avec le projet des Chaumes

Le 17 avril 2024, le Maire de Longecourt recevait un document Valeco brossant les grandes lignes du « PROJET EOLIEN DES CHAUMES ». Ce dernier et celui initié par la société RAVERY, ont une existence juridique commune : celle de la Sté de portage PE RAVERY renommée Sté PE de LONGECOURT le 7 avril 2023

Résumé non technique ou RNT : les exigences de base

Un résumé non technique se doit d'être « **autoportant, complet et sincère** ». Il doit permettre aux élus d'apprécier les avantages et inconvénients, les enjeux et impacts du projet éolien, afin de donner leur avis en connaissance de cause. Ce résumé est dû à la commune d'implantation au moins un mois avant le dépôt de la demande environnementale en préfecture. Ceci pour permettre la **remontée d'observations de la commune d'implantation** à



Variante 3

17 avril 2024 : dépôt imminent du projet Valeco bis (suite rejet du projet Ravery pour études insuffisantes).

L'hydrologie mise à mal

Valeco annonce : 2,17 ha de zone humide détruits, un risque fort de percement de la nappe phréatique

« La zone d'implantation du projet est intégralement située en zone humide, avec un cours d'eau souterrain, qui alimente la Solonge, en tête du bassin versant de la Loire ». Valeco prévoit la destruction de 2,3 ha de zone humide (+ 1 ha, temporairement) et à titre compensatoire, créerait en priorité « une zone humide de 2,17 ha sur le même bassin versant » !

Plus inquiétant : « Nappe souterraine localisée sous la zone d'implantation potentielle. Nappe bassin versant de socle de la Loire Bourguignonne. Bon état global en 2015. Masse d'eau proche de la surface. Enjeu fort » Et ce n'est pas tout ! « **Risque fort de percer le toit de l'aquifère sous jacente** » !

PS Les 8 sources dont celle de Cussy, qui a fait l'objet de travaux, ne sont pas mentionnées au RNT

Pas d'autorisation d'études préalables

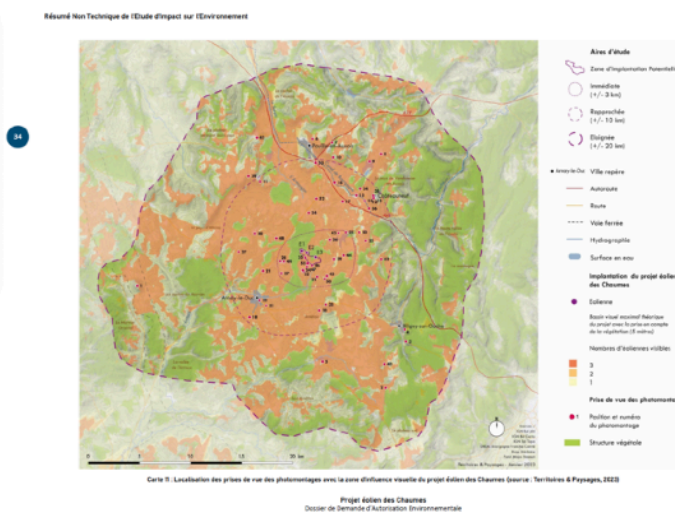
« Nous sommes toujours partants pour le projet éolien. Une délibération avait été prise en faveur du projet par l'ancien conseil municipal, elle n'a jamais été remise en question », indiquait le Maire avec un « Nous » qui n'incluaient pourtant pas les élus (le Bien Public du 22 février 2021) C'est ainsi que le groupe VALECO a fait l'impasse sur l'étape de l'autorisation d'études préalables, pourtant fortement recommandée, face à une modification d'ampleur du projet d'origine. Avec cette fois 3 machines de 230 m de haut à Longecourt, contre 1 de 205 m, précédemment.

Une interdiction de « toute information relative au projet »

Nos appels à la transparence des décisions sont restés vains ! Même si "La Commission d'accès aux documents administratifs ou CADA affirme le caractère communicable, à toute personne qui en fait la demande, de la copie de la promesse de bail emphytéotique indiquant les parcelles concernées et de son avenant, signés entre une commune et une société pour un projet d'installation d'un parc éolien ».

Le Maire se retranche le contrat signé avec Valeco « Article 6 : Confidentialité Les parties s'engagent à respecter le caractère confidentiel des présentes, de leurs annexes ainsi que de toute information relative au projet » Un courrier de la CADA permettra un déblocage de la situation.

Une visibilité de partout : cliquer [ICI](#)



Ces 3 aérogénérateurs seront visibles depuis le village et le château de Chateaufort, le Canal de Bourgogne, La Montagne de Bard, depuis Chaudenay le Château et Chaudenay la Ville, depuis Cussy (avec superposition de pales) le Fête et Clomot (avec superposition de pâles), Culètre (et son hameau de Lée), depuis Musigny (ses gîtes et son château), depuis Maconge, Vandenesse (lac de Panthier et base nautique), depuis Pouilly, Créancey, Chailly, (château et golf), depuis Arnay (Étang Fouché, camping et réserve naturelle), depuis St Prix, Mimeure et Thoreille, depuis Foissy (château de Antigny), depuis Meilly, Rouvres et Essey, depuis Bligny Sur Ouche, Painblanc, Veilly, Auxant, Colombier, et même, précise Valeco, depuis Ecutigny et le château de Grand Mont.

Pas de concertation sur ce projet

« Le projet éolien des Chaumes a été développé dans un contexte un peu particulier. En effet, un 1er projet avait été développé entre 2015 et 2021, le projet éolien de Ravery, dont les communes d'implantation étaient les suivantes : Cussy-le-Châtel, Longecourt-Lès-Culètre, Chazilly et Culètre. **Dans le cadre du projet éolien de Ravery, des temps de concertation et d'information avaient été menés durant toute la phase de développement du projet. L'ensemble des conseils municipaux avaient préalablement délibéré favorablement pour le projet en 2015 / 2016.** Les services de l'état ont également été consultés et rencontrés en amont du dépôt du dossier, ou de ses compléments, en préfecture », reconnaît Valeco, qui met en avant une concertation « préalable de 2019 sur un projet de 2015 pour son projet muri entre 2021 - 2024 !